

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

CONCOURS QR CODE SUR PLACE

LE CONCOURS DES VRAIS - Normandin
(le "concours")

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

ADMISSIBILITÉ : Pour être admissible à participer, vous devez être : (i) un résident de la province de Québec, Canada; et (ii) de l'âge légal pour consommer de l'alcool dans la province dans laquelle vous résidez. Vous n'êtes pas admissible à participer ou à gagner si vous êtes : a) un employé, un dirigeant, un administrateur, un représentant ou un agent de Molson Canada 2005 (le « commanditaire ») et des restaurants Normandin, NHL Enterprises, LP, NHL Enterprises Canada, LP, NHL Enterprises BV, NHL Interactive CyberEnterprises, LLC, la Ligue nationale de hockey (« LNH »), ou l'un de leurs clubs membres (les entités de la LNH susmentionnées, collectivement, les « entités de la LNH ») l'une de leurs sociétés affiliées respectives et les sociétés liées, les agences de publicité ou de promotion, l'organisation du concours, les magasins participants ou les fournisseurs de prix ; b) un employé ou un entrepreneur d'une régie des alcools provinciale, une société de distribution de bière ou un établissement agréé participant, ou tout titulaire de licence d'alcool autorisé par une régie des alcools provinciale ; c) toute personne impliquée dans le développement et/ou l'administration du Concours ; ou d) un membre de la famille immédiate (défini comme les parents, les frères et sœurs, les enfants et le conjoint, quel que soit l'endroit où ils vivent) ou le ménage (qu'ils soient apparentés ou non) de l'une des personnes ci-dessus.

COMMENT PARTICIPER : À L'ACHAT D'UN PRODUIT MOLSON EXPORT. Concours également disponible sans achat. Le concours débute le 22 novembre 2021 et toutes les participations doivent être soumises et reçues avant 12 h 00, heure normale de l'Est (HNE) le 16 janvier 2022 (la « Date limite de participation » et la « Date de clôture du concours ») dans les établissements licenciés Normandin de la province de Québec, Canada. Pour participer, commandez une pinte de bière Molson Export et recevez une carte de marque Molson Export avec un code QR numérique dessus jusqu'à épuisement des stocks; ou participez sans achat en demandant à n'importe quel serveur de l'un des établissements Normandin participants une demande de carte de marque Molson Export, sauf indication contraire. Pour participer, scannez le code QR à l'aide d'un appareil mobile sans fil doté d'une fonction de numérisation et suivez les instructions à l'écran pour remplir intégralement le formulaire de participation en ligne et soumettre la participation. Tous les champs du formulaire d'inscription doivent être remplis à moins qu'ils ne soient autrement indiqués comme facultatifs. Limite : une (1) participation par personne/adresse courriel. Les renoncataires (tels que définis ci-dessous) ne seront pas responsables des illisibles, incomplètes, perdues, mal acheminées, des défaillances techniques ou des

inscriptions tardives, qui seront toutes nulles. Pour plus de certitude et pour éviter tout doute, vous ne pouvez utiliser qu'une (1) seule adresse de courriel pour participer à ce concours. S'il est découvert par le commanditaire qu'une personne a tenté : (i) d'obtenir plus que le nombre maximal de participations indiqué tel qu'indiqué dans le présent règlement officiel du concours ; et/ou (ii) utiliser (ou tenter d'utiliser) plusieurs noms, identités et/ou plus d'une (1) adresse électronique pour participer au Concours ; alors il/elle pourra être disqualifié(e) du Concours et toutes ses participations seront annulées. Votre inscription sera rejetée si le formulaire d'inscription n'est pas entièrement rempli avec toutes les informations requises et soumis et reçu avant la date limite d'inscription. L'utilisation (ou la tentative d'utilisation) de plusieurs noms, identités, adresses e-mail et/ou de tout système ou programme automatisé, macro, script, robotique ou autre pour participer, participer ou perturber ce concours est interdite et est motif de disqualification par le commanditaire. Toutes les participations sont sujettes à vérification à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Les Spons système(s) ou programme(s) robotique(s) ou autre(s) pour s'inscrire, participer ou perturber ce concours est interdit et constitue un motif de disqualification par le commanditaire. Toutes les participations sont sujettes à vérification à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Les Spons système(s) ou programme(s) robotique(s) ou autre(s) pour s'inscrire, participer ou perturber ce concours est interdit et constitue un motif de disqualification par le commanditaire. Toutes les participations sont sujettes à vérification à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Les partenaires réservent le droit d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour le commanditaire – y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) pour participer à ce concours. Le défaut de fournir une telle preuve à la satisfaction du commanditaire en temps opportun peut entraîner la disqualification.

PRIX : Un total de seize (16) prix d'une valeur totale de 5 500 \$ à gagner. Les prix consistent en :

- un (1) forfait pour dix (10) personnes pour assister au match du tricolore à domicile dans une loge du Centre Bell pour un match de la saison régulière de 2021-2022
- Dix (10) paires de billets pour assister à un match du tricolore à domicile d'une valeur de 100 \$ chacun.
- Cinq (5) produits sous licence NHL® d'une valeur de 300 \$ chacun (*chandails autographiés par un joueur du tricolore*).

Prix	Nombre de prix à gagner	Valeur approx.
NHL® produits sous licence	5	300 \$ ch.
Loge (10 pers.) Centre Bell	1	2 000 \$ ch.
Billets Canadiens de Mtl	20	100 \$ ch.

Le prix sera livré à la résidence du gagnant dans les cinq (5) semaines suivant sa déclaration de gagnant.

Les prix ne sont pas transférables et doivent être acceptés tels qu'attribués sans aucune substitution en espèces ou autrement, sauf à la seule discrétion du commanditaire. Les renonciataires (tels que définis ci-dessous) ne seront toutefois pas responsables si les conditions météorologiques, les annulations d'événements ou d'autres facteurs indépendants de la volonté du commanditaire empêchent un prix ou une partie d'un prix d'être honoré. Dans un tel cas, les gagnants ne recevront pas de prix de remplacement ou d'équivalent en espèces. Les prix ne seront remis qu'aux gagnants vérifiés. Le retour de tout prix comme non livrable peut entraîner la disqualification et la sélection d'un autre gagnant admissible.

La revente de billets pour les matchs/événements de la LNH® est interdite. Le gagnant et son compagnon de voyage doivent respecter toutes les politiques du site et les conditions générales des billets pour les jeux/événements. Le commanditaire se réserve le droit de révoquer le prix total ou partiel de tout gagnant ou compagnon de voyage du gagnant qui, selon lui ou le personnel du lieu, peut, à sa seule discrétion, être en état d'ébriété, présenter un risque pour la sécurité, avoir enfreint une politique ou une loi du lieu, ou Le sponsor ou les entités de la LNH sont discrédités.

TIRAGE : Au le 16 juin 2022 à Montréal, Québec, 17h; un tirage au sort sera effectué parmi toutes les inscriptions admissibles reçues. Le commanditaire ou ses agents désignés tenteront d'informer les participants sélectionnés par téléphone ou par courriel en utilisant les informations fournies au moment de l'inscription. Pour être déclaré gagnant d'un prix, un participant sélectionné doit d'abord répondre correctement à une question d'habileté mathématique sur le formulaire de participation. Sans assistance d'aucune sorte, qu'elle soit mécanique ou autre. Si un participant sélectionné : (i) ne peut être contacté dans les 2-5 jours ouvrables de la première tentative de notification; (ii) ne répond pas correctement ou répond de manière incorrecte à la question d'habileté mathématique ; (iii) omet d'exécuter et de retourner au commanditaire tout formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité requis dans le délai indiqué sur ces formulaires (le cas échéant) et/ou (iv) ne peut accepter le prix applicable tel qu'attribué pour quelque raison que ce soit ; alors le prix applicable sera perdu et le commanditaire a le droit mais pas l'obligation, en sa seule discrétion et si le temps le permet, de sélectionner un autre participant admissible. Les chances de gagner dépendront du total d'inscriptions admissibles reçues.

EXONÉRATIONS, ETC. : avant d'être déclaré gagnant d'un prix, un participant sélectionné peut être tenu de signer un formulaire de déclaration de conformité et d'exonération de responsabilité qui (entre autres) : (i) confirme la conformité au présent règlement officiel du concours; (ii) reconnaît l'acceptation du prix applicable tel qu'attribué ; (iii) libère le commanditaire, les entités de la LNH et chacune de leurs agences de publicité et de promotion respectives, tout organisme jugeant le concours, représentant ou agent du commanditaire et des restaurants Normandin, les régies

provinciales des alcools, les sociétés de distribution, sociétés mères et filiales de ce qui précède et tous leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, partenaires, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « renonciataires ») de toute responsabilité en rapport avec ce concours, sa participation à celui-ci et /ou l'attribution et l'utilisation/la mauvaise utilisation du Prix ou de toute partie de celui-ci ; et (iv) accepte la publication, la reproduction et/ou toute autre utilisation de son nom, adresse, voix, déclarations sur le Concours et/ou photographie ou autre ressemblance sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou publicité réalisée par ou au nom des commanditaires ou des entités de la LNH de quelque manière que ce soit, y compris la presse écrite, la diffusion ou l'Internet. Les renonciataires ne font et ne sont en aucun cas responsables de : (i) toute garantie, garantie ou représentation, expresse ou implicite, en fait ou en droit relative à un prix, y compris, mais sans s'y limiter, sa qualité, sa qualité marchande, aptitude à l'emploi ou état mécanique ; et (ii) ne sont pas responsables des blessures, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'acceptation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix, des voyages y afférents (le cas échéant) ou autrement de la participation à ce concours. Les documents de déclaration et de décharge doivent être retournés dans le délai indiqué dans les documents ou le prix applicable sera perdu.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ : Sans limiter les limitations de responsabilité énoncées ailleurs dans le présent règlement officiel du concours et/ou la déclaration de conformité et l'exonération de responsabilité, et pour plus de certitude, les renonciataires ne seront pas responsables : a) de toute information incomplète ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Web du concours ou par tout équipement ou programmation associé ou utilisé dans le concours, ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir lors de la saisie et/ou du traitement des inscriptions ; b) le vol, la perte, la destruction ou l'accès non autorisé ou la modification des inscriptions ou du site Web du concours ; c) tout problème ou dysfonctionnement technique des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou des fournisseurs, des équipements informatiques, des logiciels, des virus ou des bogues ; d) tout échec d'un courriel reçu par ou du commanditaire et/ou d'une inscription à capturer ou à enregistrer pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web ou une combinaison de ceux-ci ; e) dommages au système d'un participant ou d'une autre personne occasionnés par la participation ou le téléchargement de matériel dans ce concours ; f) toute erreur typographique ou autre dans l'offre ou l'administration de ce concours, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs dans la publicité, le présent règlement officiel du concours, la sélection et/ou l'annonce du ou des gagnant(s) admissible(s) et/ou la distribution de tout Prix ; et/ou g) toute combinaison de ce qui précède. e) dommages au système d'un participant ou d'une autre personne occasionnés par la participation ou le téléchargement de matériel dans ce concours ; f) toute erreur typographique ou autre dans l'offre ou l'administration de ce concours, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs dans la publicité, le présent règlement officiel du concours, la sélection et/ou l'annonce du ou des gagnant(s) admissible(s) et/ou la distribution de tout Prix ; et/ou g) toute combinaison de

ce qui précède. e) dommages au système d'un participant ou d'une autre personne occasionnés par la participation ou le téléchargement de matériel dans ce concours ; f) toute erreur typographique ou autre dans l'offre ou l'administration de ce concours, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs dans la publicité, le présent règlement officiel du concours, la sélection et/ou l'annonce du ou des gagnant(s) admissible(s) et/ou la distribution de tout Prix ; et/ou g) toute combinaison de ce qui précède.

INFORMATIONS PERSONNELLES: En participant à ce Concours, les participants consentent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de leurs renseignements personnels aux fins de l'administration du Concours, y compris, mais sans s'y limiter, dans le but de recevoir un ou plusieurs messages, qu'ils soient électroniques ou non, du commanditaire ou de son représentant désigné, qui peut fournir aux participants des informations concernant le concours ou l'administration du Concours. En acceptant un prix, les gagnants consentent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation au public de leurs noms, adresses (ville, province/territoire), voix, déclarations et photographies ou autres ressemblances à des fins publicitaires en rapport avec le concours dans tout média ou des formats, y compris, mais sans s'y limiter, Internet, sans autre avis, autorisation ou compensation. Les renseignements personnels ne seront pas autrement utilisés ou divulgués sans consentement. Cette section ne limite aucun autre consentement qu'une personne peut fournir au commanditaire ou à d'autres en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et/ou la divulgation de ses renseignements personnels.

ERREURS, ETC. : Toute carte, emballage (le cas échéant) ou autre matériel utilisé dans ce Concours qui a été falsifié, altéré, contrefait, reproduit, non obtenu légitimement, volé, est illisible, cassé ou autrement endommagé, ou qui contient ou reflète l'impression, les erreurs de production ou autres seront nulles.

DROIT DE RÉSILIATION, SUSPENSION OU MODIFICATION : Sous réserve de l'obtention de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux de la province de Québec, les organisateurs réservent le droit de mettre fin, de modifier ou de suspendre ce concours, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis, si un facteur interfère avec son bon déroulement tel qu'envisagé par le présent règlement officiel du concours.

DIVERS: Toutes les décisions du commanditaire, ou de tout organisme jugeant le concours désigné par celui-ci, sont finales et exécutoires sans droit d'appel pour toutes les questions relatives à ce concours et en participant à ce concours, tous les participants acceptent d'être liés par le présent règlement officiel du concours. Les Renonciataires ne seront pas responsables des inscriptions illisibles, incomplètes, perdues, affranchies, mal acheminées, affectées par des défaillances techniques, des erreurs ou des inscriptions tardives qui seront nulles. Toute utilisation d'appareils automatisés est interdite. Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire et ne seront ni reconnues ni retournées. Aucune correspondance ne sera échangée, sauf avec les participants sélectionnés (ou tout autre participant jugé nécessaire par le commanditaire). Le

concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. En cas de litige concernant la personne qui a soumis une inscription, le « titulaire de compte autorisé » est défini comme la personne physique à qui une adresse courriel est attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation chargée d'attribuer des adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail soumise. Un participant peut être tenu de fournir au commanditaire une preuve (sous une forme acceptable pour le commanditaire – y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique associée à l'inscription en question.

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier, de ce concours et de tout concours futur ou autre promotion menée par le commanditaire, toute personne qu'il trouve ou croit ne pas être en conformité avec le présent règlement officiel du concours ; de falsifier le processus de participation ou le fonctionnement du Concours ou du site Web du Concours ; ou d'agir de manière antisportive ou perturbatrice, ou avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne. TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS EST UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES ET, SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI.

Sous réserve uniquement de la loi applicable et de toute approbation réglementaire requise, le commanditaire se réserve le droit et sans préavis, d'ajuster les dates et/ou les délais stipulés dans le présent règlement officiel du concours, dans la mesure nécessaire, aux fins de vérifier la conformité par tout participant ou inscription avec le présent règlement officiel du concours, ou à la suite de tout problème technique ou autre, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis du commanditaire, affecte la bonne administration du concours comme prévu dans le présent règlement officiel du concours, ou pour toute autre raison.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les termes et conditions du présent règlement officiel du concours en anglais et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au concours, les termes et conditions du présent règlement officiel du concours en anglais prévaudront, régiront et contrôleront le dans toute la mesure permise par la loi applicable.

11. RÉGIE DES ALCOOLS : Les régies provinciales des alcools ne sont pas liées à ce concours de quelque manière que ce soit et ne sont pas responsables de quelque manière que ce soit à l'égard de toute question relative à ce concours.

12. RÉSIDENTS DU QUÉBEC : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux

pour décision. Tout litige relatif à l'attribution d'un prix peut être soumis au conseil uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

13. **FOURNISSEUR DE PRIX DE LA LNH** : Les participants à ce concours reconnaissent que la seule implication des entités de la LNH dans ce concours est en tant que fournisseur de prix et, en s'inscrivant, dégagent les entités de la LNH de toute responsabilité concernant l'administration du concours, y compris, sans s'y limiter, la livraison, la non-livraison, l'acceptation, l'utilisation et/ou la mauvaise utilisation du ou des prix ou de parties d'un prix. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées par le commanditaire qu'aux fins de l'administration et de la réalisation de ce concours.

NHL et le *NHL Shield* sont des marques déposées et le nom et le logo NHL sont des marques de commerce de la Ligue nationale de hockey. © LNH 2021. Tous droits réservés.

18 ans et plus. Aucun achat requis. Question règlementaire arithmétique obligatoire. Un total de 16 prix à gagner. Vérifiez auprès de votre serveur pour les détails de ce concours.